



Politique d'engagement des parties prenantes clés



Dans le cadre de la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) de Norma Capital, les SCPI Fair Invest et Vendôme Régions se sont engagées dans une démarche d'évaluation ESG

Mise à jour : mai 2024.

Politique d'engagement des parties prenantes clés

de leur patrimoine et des actifs le composant. Cette démarche s'accompagne également d'engagements d'amélioration de la performance ESG de ses actifs.

Pour cela, les SCPI ont décidé de la mise en place d'une politique d'engagement avec leurs parties prenantes visant notamment à favoriser l'amélioration de la performance ESG et l'atteinte d'objectifs ESG pris par ces dernières. En effet, les SCPI portent une attention particulière à l'interaction avec leurs parties prenantes clés nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Les engagements ci-après s'appliquent à l'ensemble des investissements réalisés par les SCPI Fair Invest et Vendôme Régions.

Quels sont les moyens humains dédiés à cette Politique d'engagement ?

- Le Président de la Société de Gestion qui a la responsabilité de la politique ISR de la SCPI.
- Le Responsable ISR de la Société de Gestion -qui pilote et anime la politique ISR et son application aux SCPI.
- La Responsable de la Gestion Locative, sensibilisée et formée aux enjeux ESG, qui pilote la mise en place de la stratégie ESG au cours de la gestion des actifs.
- L'équipe d'investissement, composée de trois personnes, toutes formées et sensibilisées aux enjeux ISR.
- La Chargée de Marketing et Communication.
- Les membres du Comité d'investissement qui émettent un avis lors de la décision d'investissement.
- Le support technique des sociétés d'audit Sinteo ou BTP Consulting, spécialisées dans l'évaluation des biens immobiliers.

Quels sont les engagements pris de la part de Norma Capital ?

Norma Capital s'engage auprès des **locataires** de ses SCPI, à travers les actions suivantes :

- établir et leur remettre un guide de bonnes pratiques environnementales destiné à l'utilisation respectueuse de l'environnement pour les locaux qu'ils occupent ;
- tenir à leur disposition l'expertise de Norma Capital et de ses partenaires pour les accompagner dans l'amélioration énergétique de leurs locaux ;
- appliquer les exigences du décret éco-énergie tertiaire à l'ensemble des immeubles du fonds, au-delà des exigences réglementaires, au travers notamment des plans de travaux déployés sur les actifs ;
- systématiser la rédaction d'une annexe environnementale à tous les baux soumis réglementairement, et dès que possible sur les autres baux non soumis réglementairement, et favoriser ainsi la tenue d'un comité annuel permettant d'échanger sur l'amélioration environnementale des locaux loués ;
- réaliser annuellement une enquête de satisfaction permettant de faire progresser la gestion et renforcer les liens entre les SCPI et leurs locataires ;
- mettre à disposition un annuaire d'entreprises, associations ou partenaires locaux contribuant à la création d'emplois ou agissant dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Norma Capital s'engage également auprès de la **chaîne d'approvisionnement**, des **fournisseurs** et des **prestataires de services**, à travers les actions suivantes :

- intégrer une démarche responsable sur le plan social et/ou environnemental dans le cadre des prestations, notamment par la formalisation dans les contrats :
 - de clauses contractuelles ESG spécifiques aux missions de gestion technique et administrative des immeubles,
 - d'une Charte de chantier responsable, encadrant les sociétés de travaux et visant à réduire leur impact environnemental, ainsi que les nuisances éventuelles liées à leurs interventions ;

Politique d'engagement des parties prenantes clés

- privilégier les partenaires disposant d'une politique RSE forte au sein de leur organisation ;
- échanger a minima annuellement avec eux sur les objectifs, leviers et moyens à mettre à disposition pour la bonne réalisation des engagements ESG pris.

Norma Capital s'engage aussi auprès des **syndics de copropriété**, à travers les actions suivantes en les invitant à :

- intégrer dès que possible une démarche responsable sur le plan social et/ou environnemental dans le cadre des prestations, notamment par la formalisation dans les contrats qu'ils signent pour la copropriété,
- privilégier les partenaires disposant d'une politique RSE forte au sein de leur organisation ;

Norma Capital s'engage enfin auprès de ses **collaborateurs**, à les sensibiliser régulièrement sur les enjeux du développement durable et/ou de l'ISR.

Cette Politique d'engagement des parties prenantes clés permet de répondre à la stratégie ESG mise en œuvre, notamment pour atteindre les objectifs d'améliorations des critères Environnementaux (performances énergétiques et carbone, tri des déchets, consommation d'eau...), Sociaux (services, espaces détente, emploi, accessibilité...) et de Gouvernance (guide de bonnes pratiques, sensibilisations et engagements...), pour lesquels le dialogue et les engagements pris auprès de nos parties prenantes sont indispensables.

La présente Politique est mise à disposition publiquement sur le site internet de Norma Capital et fait l'objet d'un reporting annuel sur son application.

--

Norma Capital | Société de Gestion de Portefeuille

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 814 238 879

Siège social : 18/20, place de la Madeleine - 75008 Paris - France | Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77

Agrément AMF en qualité de Société de Gestion de Portefeuille - N° GP-16000017 du 09/06/2016

www.normacapital.fr

--

SCPI Vendôme Régions

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 811 849 231

Visa AMF SCPI n°18-04 en date du 29 mars 2018

--

SCPI Fair Invest

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 841 434 640

Visa AMF SCPI n°18-29 en date du 6 novembre 2018

